

-----  
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL  
CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL  
-----

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2018**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tenue conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes, le 19 mars 2018, à 19 h 00, en la salle des délibérations du Conseil, laquelle session est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

### **RÉSOLUTION C-18-011**

#### **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2018**

Lecture est faite du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2018.

Il est proposé par M. Jacques Renaud,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2018 soit adopté tel que lu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION C-18-012**

#### **Lecture et adoption des procès-verbaux des séances de la Commission permanente du 19 février 2018 et du 5 mars 2018**

Lecture est faite des procès-verbaux des séances de la Commission permanente du 19 février 2018 et du 5 mars 2018.

Il est proposé par Mme Mélanie Gladu,

Appuyé par M. Jean-Guy Cournoyer,

QUE les recommandations inscrites aux procès-verbaux des séances de la Commission permanente du 19 février 2018 et du 5 mars 2018 soient ratifiées telles que lues.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION C-18-013**

**Adoption de la liste des comptes à payer No. 3-0-18 et ratification de la liste des chèques émis No. 3-1-18**

Les listes des comptes à payer No. 3-0-18 et des chèques émis No. 3-1-18 sont soumises pour acceptation.

Il est proposé par M. Serge Baron,

Appuyé par Mme Ginette Richard,

QUE la liste des comptes à payer No. 3-0-18 au montant de **48 910,98 \$**, ainsi que les listes des chèques émis No. 3-1-18 au montant de **261 727,71 \$** soient acceptées telles que soumises par le Secrétaire-trésorier et vérifiées par le Comité de Finance. Un certificat de disponibilité de crédits a été émis par le Secrétaire-trésorier pour chacune de ces listes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION C-18-014**

**Schéma de couverture de risques en sécurité incendie  
Rapport d'activités de l'an 9 – approbation**

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 18 avril 2009 ;

Considérant que l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie* prescrit que chaque Municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel ;

Considérant que l'an 9 correspond à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

Considérant que le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global de réalisation de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma ;

Considérant qu'une copie des tableaux sur les indicateurs de performance a été remise aux membres du Conseil municipal ;

Il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par M. Michel Latour,

QUE le rapport d'activités de l'an 9, tel que déposé, soit adopté et transmis à la MRC de Pierre-De Saurel pour la production du rapport de synthèse qui doit être transmis au ministère de la Sécurité publique (MSP).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION C-18-015**

**Avis de motion et Présentation du  
Projet de Règlement N<sup>o</sup> P2018-03-1  
décrétant le renouvellement des infrastructures des  
rues Moreau, Pie X, du Fleuve, Catherine, Saint-Roch,  
Bourassa et une partie des rues Saint-Pierre, Élisabeth  
et Champlain et une dépense et un emprunt de 7 750 000 \$ à cette fin**

Le conseiller Michel Latour donne avis de motion qu'à une séance subséquence du Conseil, il y aura présentation d'un règlement d'emprunt ayant principalement pour objet le renouvellement des infrastructures des rues Moreau, Pie X, du Fleuve, Catherine, Saint-Roch, Bourassa et une partie des rues Saint-Pierre, Élisabeth et Champlain et une dépense et un emprunt de 7 750 000 \$ à cette fin et présente ce projet de règlement portant le numéro N<sup>o</sup> P2018-03-1.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION C-18-016**

**Nomination du maire-suppléant**

Il est proposé par Mme Mélanie Gladu,

Appuyé par M. Jean-Guy Cournoyer,

QUE conformément à l'article 56 de la Loi sur les Cités et Villes, le conseiller **Serge Baron** soit nommé pour remplir la charge de maire-suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**REPRÉSENTATION**

Le Maire fait rapport des représentations du Conseil depuis la dernière séance.

**RÉSOLUTION C-18-017**

**Levée de la séance**

Il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE la présente séance soit close.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier